

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 13 mai 2015 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Martin Roch, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Sébastien d'Astous	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Eric Comeau	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Guy Baril	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Jacques Riopel	Maire	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme	Anita Larochelle	Mairesse	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général
Mme	Josée Couillard	Directrice générale adjointe
Mme	Mélanie Falardeau	Directrice service aménagement
Mme	Danielle Hamel	Directrice service des Finances
M.	Michel Plourde	Directeur service Territoire

Est absent le conseiller de comté suivant :

M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
----	------------------	-------	-------------------------

PRIÈRE

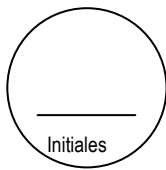
En vertu d'une décision de la Cour suprême il n'est plus permis de faire une prière au début des rencontres. Dans le cas où les membres de l'assemblée décideraient de procéder à la prière il est recommandé de soumettre le tout à un juriste.

057-05-2015

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé :

- 1. Prière**
- 2. Appel nominal**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (CD)**
- 4. Procès-verbaux**
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 avril 2015 (**1 document par courriel**)
 - 4.2. Suivi du Comité administratif du 6 mai 2015
- 5. Présentations**
 - 5.1. M. Olivier Pitre, Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue
- 6. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention)**
- 7. Correspondances (1 document par courriel)**
- 8. CLD Abitibi**
 - 8.1. Portrait de la planification territoriale (présentation par Manon Allard) (**CD**)
 - 8.2. Adoption du rapport d'activité annuel du Pacte rural
 - 8.3. Max Transport (**6 documents par courriel**)
 - 8.4. Bulletin trimestriel (**CD**)
- 9. Administration**
 - 9.1. Budget pour le Forum du 6 juin 2015 (**CD**)
 - 9.2. Dépôt des états semestriels TNO et MRC pour le 1^{er} semestre 2015 (**CD**)
 - 9.3. Fermeture de la CRÉ et mise en place d'une nouvelle structure régionale de concertation (**3 documents par courriel**) + (**1 CD**)
 - 9.4. Nomination représentant(e) de la MRC d'Abitibi au conseil d'administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue



- 9.5. Consultations régionales préalables au Grand Rendez-vous des régions (**1 document par courriel**)
- 9.6. Répartition de l'enveloppe du FDT
- 9.7. Redevances minières (**CD**)
- 10. Service d'aménagement**
- 10.1. Résolution pour l'octroi du contrat pour l'élaboration du PIIRL
- 10.2. Demande d'exclusion - Ville d'Amos
- 10.3. Règlement de remplacement 146 (suivi)
- 11. Service évaluation**
- 12. Service incendie**
- 13. Comité de sécurité publique**
- 14. Service Territoire**
- 14.1. Sablières et gravières (collaboration souhaitée avec les municipalités)
- 14.2. Adjudication de contrats – suivi de la demande à l'ADGMRCQ
- 15. Sujets généraux**
- 15.1. 21^e édition du Tournoi de golf de la Fondation de l'UQAT – 5 juin 2015
- 16. Sujets de discussion sans prise de décision (2 minutes par intervention)**
- 16.1. La ruralité en Abitibi-Témiscamingue
- 16.2. Visite du ministre Laurent Lessard en région
- 17. Information**
- 17.1. Représentations du préfet (**CD**)
- 18. Levée de l'assemblée**

Les ajouts suivants sont demandés :

- M. Pascal Rheault : point 16.3 Plan de communication
- M. Sébastien d'Astous : point 16.4 Ville d'Amos
- M. Stéphan Lavoie : point 16.5 Lac-à-l'épaule
- M. Marc-Antoine Pelletier : point 16.6 GIRAT

ADOPTÉE

058-05-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 AVRIL 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 8 avril 2015 en tenant compte de la correction suivante : modifier le point ou le conseiller de comté Monsieur Jacques Riopel s'abstient de voter afin d'inscrire sa dissidence.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 MAI 2015

M. Alain Halley dresse un bilan des grandes lignes des discussions tenues lors du dernier comité administratif et il informe les membres de l'assemblée qu'ils recevront le projet de procès-verbal de la dernière rencontre du comité administratif au cours des prochains jours.

PRÉSENTATION – M. OLIVIER PITRE, SOCIÉTÉ DE L'EAU SOUTERRAINE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

M. Olivier Pitre, coordonnateur de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue, présente les grandes lignes d'un événement qui est organisé et destiné aux municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi. Il souligne qu'une invitation sera transmise aux municipalités demain matin. Cette soirée aura lieu le jeudi 28 mai à 19h au sous-sol de l'église de Saint-Mathieu-d'Harricana.

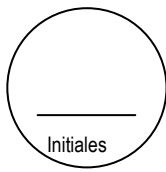
PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question n'est soulevée à ce point.

CORRESPONDANCES PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET SOUMISES À TITRE D'INFORMATION

Expéditeur : Tourisme Abitibi-Témiscamingue
Objet : Réception du guide touristique 2015
Précisions : Communiquer avec l'organisme si vous désirez recevoir d'autres copies au 1-800-808-0706.

Expéditeur : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Précisions : Nomination d'une nouvelle directrice régionale du MERN pour l'Abitibi-Témiscamingue : Christine Savard



Expéditeur : UQAT
Objet : Réflexion sur la nouvelle structure de développement régional
Précisions : Copie de la lettre en pièce jointe de ce document

Expéditeur : UQAT
Objet : Réflexion sur la mouvance politique actuelle
Précisions : L'UQAT souhaite vous sensibiliser à l'importance de maintenir un organisme comme l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue qui représente un outil de connaissance sans pareil, envié par bon nombre de régions.

Expéditeur : Ville D'Amos
Objet : Élection du nouveau maire
Précisions : Remerciements pour les bons vœux qui lui ont été acheminé lors de son élection

Expéditeur : CSH
Objet : Dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
Précisions : Copie du document se trouve en pièce jointe

Expéditeur : CSH
Objet : Suivi de dossier – Programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS)
Précisions : Copie du document se trouve en pièce jointe

Expéditeur : Sûreté du Québec- Bureau du commandant du district de l'AT
Objet : Suivi de dossier – application du programme du PIMS MRC Abitibi
Précisions : Copie du document se trouve en pièce jointe

Expéditeur : MRC Témiscaming
Objet : Fermeture de la Conférence régionale des élus et nouvelle instance régionale – État de situation
Précisions : Copie du document se trouve en pièce jointe

CORRESPONDANCES PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS DE L'EXTÉRIEUR DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET SOUMISES À TITRE D'INFORMATION

Expéditeur : MRC Brome- Missisquoi
Objet : Demande au MDDELCC et à Recyc-Québec de donner accès aux données du régime de compensation
Précisions : Copie de la résolution en pièce jointe à la fin de ce document

Expéditeur : Fédération québécoise de camping et de caravaning
Objet : Communiqué de presse de l'organisme qui est préoccupé par l'annonce que les terrains de camping pourraient être tenus de percevoir une taxe sur l'hébergement.

Expéditeur : Ministère de la culture et des communications
Objet : Réception de la première tranche (7 500 \$) de l'aide accordée pour les initiatives de partenariat 2014-2105.

CLD ABITIBI – PORTRAIT DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE

Mme Manon Allard dépose les documents relatifs au portrait de la planification territoriale. Les élus ont reçu copie de ces six (6) fiches dans leurs dossiers ce soir. Elle souligne que les documents déposés ont été préparés grâce à la collaboration de plusieurs partenaires du milieu. Enfin, elle invite les partenaires à diffuser ces six (6) fiches dans leurs sites Internet respectifs. Un document électronique comprenant ces documents seront acheminés à toutes les municipalités pour diffusion.

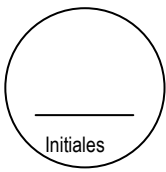
059-05-2015

CLD ABITIBI – RAPPORT ANNUEL

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette appuyé par Monsieur le conseiller de comté René Martineau et résolu à la majorité d'adopter le rapport annuel d'activités 2014-2015 pour le Pacte rural.

Mme Anita Larochelle souhaite inscrire sa dissidence.

ADOPTÉE



20h17 : M. Guy Baril s'absente de la salle

CLD ABITIBI – RAPPORT DE MAX MOBILITÉ 2014 ET PRÉVISIONS 2015

M. Martin Roch souligne que les élus ont reçu six (6) documents d'information par courriel. Ces documents ont fournis d'avantage d'information sur le projet. Le comité administratif s'est réuni et a discuté de la question et il recommande aux conseillers de comté de soutenir le projet de campagne de promotion tel que présenté. Une rencontre spéciale aura lieu au mois d'octobre afin d'effectuer un suivi de l'évolution et de l'atteinte des objectifs de cette campagne.

La question du déficit n'est pas réglée et les conseillers conviennent de tenir une discussion ultérieurement à ce sujet.

20h19 : M. Guy Baril revient dans la salle

060-05-2015

CLD ABITIBI – MAX TRANSPORT – CAMPAGNE DE PROMOTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu d'adopter la campagne de promotion présentée pour Max Transport.

ADOPTÉE

CLD ABITIBI – DÉPÔT DU BULLETIN TRIMESTRIEL

Le bulletin trimestriel a été remis à tous les membres de l'Assemblée des conseillers de comté dans leur pochette de cette rencontre.

061-05-2015

ADMINISTRATION – BUDGET POUR LE FORUM DU 6 JUIN 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu :

- d'adopter le budget proposé par le directeur général de 12 928,62\$ pour l'organisation du Forum citoyen qui aura lieu le 6 juin 2015;
- d'utiliser les excédents affectés provenant du Fonds de soutien Abitibi-Témiscamingue de la MRC d'Abitibi;
- d'allouer un budget maximal de 14 000 \$.

ADOPTÉE

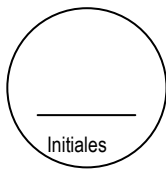
20h44 M. Raymond Doré s'absente de la salle de réunion

20h45 M. Raymond Doré revient dans la salle de réunion

ADMINISTRATION – DÉPÔT DES ÉTATS SEMESTRIELS TNO, MRC ET TERRITOIRE FONCIER SABLIERES ET GRAVIÈRES POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2015

M. Alain Halley explique que la loi nous oblige à effectuer une présentation des états semestriels des TNO, MRC et service Territoire. Mme Danielle Hamel, directrice des finances et de l'administration de la MRC d'Abitibi procède à la présentation de ces états financiers non-vérifiés. Ces états semestriels sont consignés aux dossiers de la MRC d'Abitibi sous les cotes suivantes : 2-4-4-004 et 2-4-4-005.

20h55 : M. Jacques Riopel s'absente de la salle de rencontre.



062-05-2015

ADMINISTRATION – FERMETURE DE LA CRÉ ET MISE EN PLACE D’UNE NOUVELLE STRUCTURE RÉGIONALE DE CONCERTATION

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté ont pris connaissance du document préliminaire de travail élaboré le 3 mai dernier, concernant la composition et le fonctionnement d’une éventuelle Conférence des préfets avec un Comité consultatif sur les enjeux régionaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté ont pris connaissance de l’organigramme préliminaire (version 3) élaboré le 12 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté ont pris connaissance des prévisions budgétaires d’un éventuel organisme de concertation sur les enjeux régionaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien d’Astous, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stéphane Lavoie et unanimement résolu d’adopter ces propositions et d’autoriser le préfet de la MRC d’Abitibi à poursuivre les échanges avec les préfets de la région afin de définir le nouvel organisme de concertation sur les enjeux régionaux.

ADOPTÉE

21h04 : M. Jacques Riopel revient dans la salle de réunion

21h09 : Mme Anita Larochelle s’absente de la salle de réunion

21h11 : Mme Anita Larochelle revient dans la salle de réunion

21h15 : M. Félix Offroy s’absente de la salle de réunion

21h18 : M. Félix Offroy revient dans la salle de réunion

063-05-2015

ADMINISTRATION – NOMINATION REPRÉSENTANT(E) DE LA MRC D’ABITIBI AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu de nommer Mme Anita Larochelle à titre de représentante auprès de Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION – CONSULTATIONS RÉGIONALES PRÉALABLES AU GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS

En mars dernier, la Fédération québécoise des municipalités a transmis une lettre aux MRC de la province afin de les inviter à participer aux consultations régionales préalables au Grand Rendez-vous des régions, organisé par la FQM en juin prochain.

La FQM invitait alors les élus à échanger entre eux lors du conseil des maires sur les sujets identifiés par la FQM et à trouver un consensus.

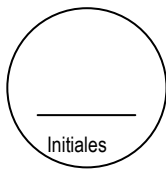
Les conseillers de comté ont tenu cette discussion et identifié leurs priorités qui seront transmises par la direction générale de la MRC d’Abitibi à la FQM avant la date limite du 21 mai 2015.

ADMINISTRATION – RÉPARTITIONS DE L’ENVELOPPE DU FDT

La MRC d’Abitibi a reçu une correspondance du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire qui l’informe que sous réserve de l’adoption des crédits pertinents par l’Assemblée nationale, la MRC aura accès, dans le Fonds de développement des territoires, à une aide prévue de 972 321 \$ pour l’année financière 2015-2016.

À ce montant, pourrait s’ajouter, le cas échéant, le produit de la liquidation de la CRÉ qui sera réparti entre les MRC et organismes équivalents selon une formule que pourra déterminer le comité de transition, sous réserve de l’approbation du ministre.

Suite aux informations obtenues de la part de la direction régionale du MAMOT et sur recommandation de la direction générale de la MRC d’Abitibi, il n’est pas souhaitable pour l’instant de déterminer la somme qui sera disponible pour le Pacte rural, et ce tant que les modalités du FDT ne seront pas connues. À ce moment, l’Assemblée des conseillers de comté devra se réunir afin de statuer sur la répartition du fonds.



21h45 : M. Guy Lemire s'absente de la salle

21h48 : M. Guy Lemire revient dans la salle

ADMINISTRATION – REDEVANCES MINIÈRES

Un communiqué qui est l'initiative de la table des préfets a été soumise aux élus concernant les redevances minières. Le préfet souligne qu'une nouvelle version de cette lettre a été soumise peu de temps avant la rencontre de ce soir et de ce fait, il n'a pas été possible de la présenter aux élus. Le préfet demande aux élus s'ils seraient à l'aise de s'associer à une communication de ce genre. Les élus expriment qu'ils sont à l'aise avec cette grande orientation. Une nouvelle version de la lettre sera transmise aux élus.

064-05-2015

SERVICE AMÉNAGEMENT – RÉOLUTION POUR L'OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉLABORATION DU PIIRL

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu d'approuver l'octroi du contrat à la firme WSP pour la réalisation du PIIRL.

ADOPTÉE

065-05-2015

SERVICE AMÉNAGEMENT – DEMANDE D'EXCLUSION DE LA VILLE D'AMOS

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot visé et des lots avoisinants est nul;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation du lot dans l'avenir à des fins d'agriculture sont presque nulles et que la présence d'élevage pourrait créer des problèmes de cohabitation;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion du lot visé n'impose aucune nouvelle limitation aux activités agricoles existantes des lots avoisinants, car elles sont trop éloignées;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion de ce lot n'entrave en rien l'homogénéité de la zone agricole, car il est enclavé à l'intérieur de lots en zone blanche;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion n'a pas pour effet de réduire les superficies sur les propriétés foncières où l'on pratique l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le lot se trouve dans l'affectation agro-forestière et que certains lots, compris dans cette affectation, qui ne font pas partie de la zone agricole provinciale constituent des enclaves et que les municipalités peuvent y autoriser diverses catégories d'usages en fonction de ce qui est autorisé dans les secteurs contigus;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion du lot de la zone agricole provinciale pourrait permettre des usages commerciaux présents dans les zones contiguës en conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi ainsi que son document complémentaire;

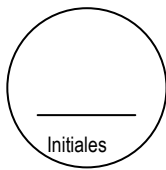
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu :

- D'appuyer la demande d'exclusion de la ville d'Amos auprès de la CPTAQ selon les modalités suivantes ;
 - La demande d'exclusion couvre :
 - Le lot 2 977 126 sur le territoire de la Ville d'Amos.

ADOPTÉE

SERVICE AMÉNAGEMENT – RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT 146 (SUIVI)

Mme Mélanie Falardeau explique que la MRC a reçu une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le règlement de remplacement numéro 146 que la MRC d'Abitibi a adopté en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. Dans cette correspondance, le ministère avise la MRC que le règlement 146 respecte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. Par conséquent, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement entrera en vigueur le jour où le présent avis est signifié à la MRC.



SERVICE TERRITOIRE – SABLÈRES ET GRAVIÈRES (COLLABORATION SOUHAITÉE AVEC LES MUNICIPALITÉS)

M. Michel Plourde rappelle que la MRC est responsable de la gestion des sablières et gravières depuis le 1^{er} avril dernier. Il exprime l'importance que les municipalités ayant des gravières se réunissent afin de voir comment ils pourraient collaborer ensemble. Il indique qu'il serait pertinent d'organiser une rencontre avec les municipalités intéressées afin de déterminer la pertinence de conserver plus d'un accès par gravière, de partager les coûts d'achat de matériaux pour l'installation des pancartes, des poteaux et appareils photo de même que le suivi des exploitants. Une rencontre sera organisée bientôt et l'invitation sera envoyée aux DG des municipalités ainsi qu'aux maires.

066-05-2015

SERVICE TERRITOIRE – SABLÈRES ET GRAVIÈRES (COLLABORATION SOUHAITÉE AVEC LES MUNICIPALITÉS)

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'harmoniser les méthodes de calcul et de suivi des matériaux en ce qui a trait aux redevances sur les matériaux transportés et mis en réserve dus aux municipalités et au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

ADOPTÉE

SERVICE TERRITOIRE – ADJUDICATION DE CONTRATS – SUIVI DE LA DEMANDE À L'ADGMRCQ

M. Michel Plourde, directeur du service Territoire explique que les échelles actuelles d'adjudication de contrats dans le secteur public ne sont plus adaptées aux réalités du marché et de l'imprécision des inventaires forestier ce qui engendre des enjeux importants pour les MRC.

067-05-2015

SERVICE TERRITOIRE – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE les échelles actuelles d'adjudication de contrats dans le secteur public ne sont plus adaptées aux réalités du marché;

CONSIDÉRANT QUE l'imprécision des inventaires forestiers engendrent des enjeux importants pour les MRC dans le cadre des échelles actuellement définies pour l'adjudication de contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les règles actuelles pour l'adjudication de contrats municipaux risque d'obliger les MRC à aller en appel d'offres publics à l'extérieur de leur territoire alors que leur mission consiste à créer de l'emploi dans leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu :

- De demander au gouvernement du Québec de revoir les échelles actuelles relatives à l'adjudication de contrats afin de tenir compte des réalités du marché et de l'imprécision des inventaires dans le secteur forestier.

ADOPTÉE

SUJETS GÉNÉRAUX

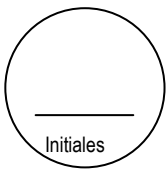
La MRC d'Abitibi a acheté un *foursome* pour la 21^e édition du tournoi de golf de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Les participants seront : Messieurs Jacques Riopel, Lionel Pelchat, Raymond Doré et Guy Baril.

SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION

La MRC d'Abitibi a reçu copie du rapport intitulé "La ruralité en Abitibi-Témiscamingue" qui a été produit par la Conférence régionale des élus de la région. En plus de ce document, un poème de Madame Margot Lemire, intitulé "entre la jeunesse et la sagesse...il y a un territoire" est remis à chaque conseiller de comté présent.

La MRC d'Abitibi a été informée de la visite du ministre Laurent Lessard en région le 22 mai prochain. Les élus ont reçu une invitation à aller déjeuner avec lui. Le préfet demande que les intéressés lui manifestent leur intérêt de même que les questions qu'ils aimeraient poser au ministre. Ils sont priés de transmettre leurs questions à la MRC.

22h31 : M. Lionel Pelchat quitte la rencontre.



M. Pascal Rheault aimerait effectuer un retour sur le plan de communication afin d'éclaircir certaines perceptions. M. Guy Baril souligne qu'il serait pertinent que de tels dossiers soient présentés plus tôt lors des rencontres.

M. Stéphan Lavoie demande quand aura lieu le Lac-à-l'épaule. Les élus décident d'attendre à l'automne avant de tenter de fixer une nouvelle date. Un Doodle sera transmis en septembre.

M. Marc-Antoine Pelletier aimerait savoir s'il y a du nouveau dans le dossier du GIRAT.

068-05-2015

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien d'Astous, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu d'ajourner la séance à 22 h 58.

ADOPTÉE

HUIS-CLOS

L'Assemblée des conseillers de comté procède à un huis-clos.

069-05-2015

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu d'ouvrir la séance à 23 h 25.

ADOPTÉE

REPRÉSENTATIONS DU PRÉFET

Un document résumant les représentations du préfet est remis dans les pochettes des conseillers de comté.

070-05-2015

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie et unanimement résolu :

- QUE l'assemblée soit clôturée à 23h30.

ADOPTÉE

Martin Roch
Préfet

Alain Halley
Directeur général